



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5022648

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 4/10/2024 12H10 C:002317 I:44418
V/REF : 4700166852 - LIGNE 3
V/Email reçu le Vendredi 04/10/2024 à 12H10

ENGIE ENERGIE SERVICES

TSA 24320
92099 LA DEFENSE CEDEX

IMMEUBLE : AVENUE CHARLES DE GAULLE
21200 BEAUNE

Dijon, le 21 Février 2025

Référence Marché: BPU Servimo Côte d'Or

LOCALISATION : 10 AVENUE CHARLES DE GAULLE - BEAUNE - MME CHATTOU HOUR - 0380240104
LOGT 402 - 3EME ETAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR FUITE SUR RADIATEUR GOUTTE A GOUTTE IMPORTANT

Donneur d'ordre : M. S CHARPENTIER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 09/10/2024 A 08H45
DEPLACEMENT DU PERSONNEL ET DU MATERIEL
FUITE AU NIVEAU DU PURGEUR DU RADIATEUR.
DÉMONTAGE, NETTOYAGE DU CÔNE, REMISE EN PLACE ET SERRAGE.
LA FUITE EST RÉSOLUE.
NETTOYAGE ET EVACUATION DU CHANTIER

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Minimum facturation Prestation < 75€ HT	1	75,00	75,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5022648

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	75,00
T.V.A. a 20,00%	15,00
TOTAL T.T.C.En EURO	90,00

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN